



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL

Article 1 – Objet et champ d’application

Le présent règlement intérieur s’applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par **CLCOM Academy**, ci-après dénommé « l’organisme de formation », qu’elle soit organisée :

- En présentiel
- En formation à distance (e-learning).

Le règlement intérieur s’applique :

- Dans les locaux de formation,
- Sur les plateformes pédagogiques en ligne,
- Lors des activités pédagogiques organisées à distance ou en entreprise.

Lorsque la formation se déroule dans les locaux d’une entreprise ou d’un partenaire, le règlement intérieur de cet établissement s’applique également. Chaque stagiaire est réputé avoir pris connaissance du présent règlement avant le début de la formation. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Il a pour objet de définir les règles d’hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l’échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu’une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l’action de formation.

- Les règles générales et permanentes relatives à la discipline,
- Les règles d’hygiène et de sécurité,
- Les règles applicables aux stagiaires dans le cadre des formations en présentiel et à distance (e-learning),
- La nature et l’échelle des sanctions applicables en cas de manquement aux règles.

Toute personne inscrite à une formation est considérée comme stagiaire et accepte les termes du présent règlement.

SAS CLCOM ACADEMY

370 Chemin des Verraies – 01570 Feillens

SAS au capital de 1 000 Euros – RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 934 802 380 – NAF : 8532Z

Numéro de déclaration d’activité d’organisme de formation 840 103 144 01



Article 2 – Hygiène et sécurité

2.1 Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- Des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité des lieux de formation ;
- De toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.
- Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans les locaux où se déroule la formation. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.
- Lorsque la formation se déroule dans les locaux d'une entreprise ou d'un partenaire, les règles d'hygiène et de sécurité de ces locaux s'appliquent.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

2.2 Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et les plans d'évacuation sont affichés dans les locaux de formation.

Les stagiaires doivent en prendre connaissance et s'y conformer.

En cas d'alerte : les stagiaires doivent cesser toute activité, suivre les instructions du personnel encadrant, rejoindre les points de rassemblement.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

2.3 Accidents

Tout accident survenu pendant la formation ou sur le trajet entre le domicile et le lieu de formation doit être signalé immédiatement au responsable de la formation ou à l'organisme de formation.

2.4 Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

SAS CLCOM ACADEMY

370 Chemin des Verraies – 01570 Feillens

SAS au capital de 1 000 Euros – RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 934 802 380 – NAF : 8532Z

Numéro de déclaration d'activité d'organisme de formation 840 103 144 01



2.5 Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

2.6 Accident

Le stagiaire victime d'un accident survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

L'organisme de formation ne saura être tenu responsable de tout dommage corporel ou matériel survenu lors de la formation. Les stagiaires déclarent être à jour de leurs cotisations d'assurance en responsabilité civile et accident de la vie.

Article 3 – Conditions d'accès et horaires

3.1 Horaires de formation

Les horaires de formation sont fixés par l'organisme de formation et communiqués aux stagiaires avant le début de la formation.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires et de signer les feuilles d'émargement en présentiel ou en distanciel et de valider leur présence en ligne.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

3.2 Absences et retards ou départs anticipés

En cas d'absence ou de retard, le stagiaire doit informer l'organisme de formation dans les meilleurs délais et s'en justifier.

Selon le mode de financement de la formation, l'organisme peut être tenu de signaler les absences :

- À l'employeur,
- À l'organisme financeur,
- Ou à l'administration.

SAS CLCOM ACADEMY

370 Chemin des Verraies – 01570 Feillens

SAS au capital de 1 000 Euros – RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 934 802 380 – NAF : 8532Z

Numéro de déclaration d'activité d'organisme de formation 840 103 144 01



Concernant les formations en présentiel et en e-learning, toute demande d'annulation doit être transmise à mbroyer@clcom.fr. Les remboursements seront soumis à certaines conditions.

L'organisme de formation se réserve le droit de déplacer une date de session, de refuser des participants ou d'exclure un participant pour non-respect du règlement. L'organisme de formation ne saurait être tenu responsable si les conditions météorologiques ne permettent pas d'effectuer tout ou partie du programme prévu et annoncé. Les changements n'ouvriront pas le droit à une indemnité.

Article 4 – Accès aux locaux (formations en présentiel)

Les stagiaires ne peuvent entrer dans les locaux avant l'heure prévue, demeurer dans les locaux après la formation sans autorisation, introduire des personnes extérieures sans accord de l'organisme. Les locaux et équipements doivent être utilisés conformément à leur destination.

Article 5 – Utilisation des équipements et ressources pédagogiques

Les ressources pédagogiques mises à disposition (documents, supports, plateformes numériques, logiciels) sont réservées à un usage pédagogique.

Il est interdit de : copier ou diffuser les contenus sans autorisation, partager les accès à une plateforme e-learning, utiliser les ressources à des fins commerciales, filmer ou enregistrer la session de formation. Les supports restent la propriété de l'organisme de formation et ne peuvent être diffusés à des tiers.

Article 6 – Dispositions spécifiques aux formations à distance (e-learning)

Pour les formations en e-learning :

- Le stagiaire s'engage à utiliser personnellement ses identifiants d'accès,
- Il doit respecter les modalités de connexion et de suivi pédagogique.
- Toute fraude ou tentative de fraude (ex. : faire suivre la formation par une autre personne, falsification des temps de connexion, tricherie aux évaluations) pourra entraîner une sanction.
- Le stagiaire doit disposer du matériel informatique et de la connexion internet nécessaires au bon déroulement de la formation, sauf indication contraire.
- Le stagiaire s'interdit de filmer et de diffuser le contenu de la formation à des tiers.

Article 7 – Comportement et discipline

Il est demandé aux stagiaires d'avoir un comportement respectueux envers :

- Les formateurs,
- Les autres stagiaires,
- Le personnel de l'organisme.

SAS CLCOM ACADEMY

370 Chemin des Verraies – 01570 Feillens

SAS au capital de 1 000 Euros – RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 934 802 380 – NAF : 8532Z

Numéro de déclaration d'activité d'organisme de formation 840 103 144 01



Sont notamment interdits :

- Les propos injurieux ou discriminatoires,
- Les comportements perturbant le bon déroulement de la formation,
- La consommation d'alcool ou de substances illicites,
- Le harcèlement sous quelque forme que ce soit.

Article 8 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction. Selon la gravité du manquement, les sanctions peuvent être :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation

L'organisme informe le cas échéant : l'employeur du stagiaire, l'organisme financeur.

Article 9 – Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le stagiaire ait été informé des faits qui lui sont reprochés. Lorsque la sanction envisagée est une exclusion, le stagiaire est convoqué afin de pouvoir fournir des explications. La sanction est notifiée par écrit.

Article 10 – Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription et du suivi de la formation sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Elles sont utilisées uniquement pour :

- La gestion administrative des formations,
- Le suivi pédagogique,
- Les obligations légales liées à la formation professionnelle,
- Les communications de l'organisme de formation lorsque celui-ci en a reçu l'autorisation expresse via le formulaire d'inscription, la newsletter du site Internet www.clcom-academy.fr ou tout autre moyen de collecte du consentement du stagiaire à recevoir des informations et actualités de la part de l'organisme de formation ou de ses partenaires.

SAS CLCOM ACADEMY

370 Chemin des Verraies – 01570 Feillens

SAS au capital de 1 000 Euros – RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 934 802 380 – NAF : 8532Z

Numéro de déclaration d'activité d'organisme de formation 840 103 144 01



Article 11 – Publicité du règlement

Le présent règlement est : communiqué aux stagiaires avant l'entrée en formation, disponible sur demande, consultable sur le site internet www.clcom-academy.fr

SAS CLCOM ACADEMY

370 Chemin des Verreries – 01570 Feillens

SAS au capital de 1 000 Euros – RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 934 802 380 – NAF : 8532Z

Numéro de déclaration d'activité d'organisme de formation 840 103 144 01